



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 13 mai 2015

**Préavis N° 06/2015 concernant le
financement de l'assainissement des
passages à niveau**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 11 mai 2015 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 06/2015,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à assumer la part de la commune au financement de l'assainissement des passages à niveau ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant unique de CHF 396'000.— ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur l'exercice courant ;
- Encaisser la participation financière du PPA « En Grandchamp » et ultérieurement celle du PPA « En Porteau ».

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 11 mai 2015.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président La secrétaire

Daniel Berner Chantal Colagioia

